

PRECISION DE LA FFSA

Texte supprimé = ~~texte barré~~

Nouveau texte = **texte en gras souligné**

Application : 03/07/2019 (annule et remplace du 02/07/2019)

Publié le : 03/07/2019 (annule et remplace du 02/07/2019)



ARTICLE 28

Senior - Master - Gentleman

* Châssis : Châssis homologués CIK-FIA ou normes CIK-FIA. En particulier et conformément à l'article 2.1.6 de la CIK/FIA acier magnétique.

* Freins avant interdits. Frein arrière mécanique autorisé.

* Pneus : KOMET K1Hslick - KOMET K1W pluie, voir annexe 9 « Pneus autorisés »

* Moteur : Marque IAME - Type X30 RL Tag - C / 125 cm³.

Homologué FFSA et présenté dans sa Fiche d'Homologation FFSA.

***Roulements de vilebrequin marqué 6206 type C4, roulements d'arbre d'équilibrage marqué 6202 et 6005 types C3 ou C4, cage polyamide, billes acier apparentes de l'intérieur du carter, marque libre.**

~~Chaque pièce interne du moteur doit être installée dans sa position d'origine et fonctionner conformément aux spécifications de conception d'origine.~~

Toutes les pièces internes du moteur doivent être d'origine constructeur, au même nombre que le montage de l'usine et montées dans le même sens.

-Cylindre : Les moteurs à partir du numéro de série M3521/B3059, sont équipés avec le nouveau cylindre (marqué comme indiqué sur la fiche d'homologation) et ne peuvent pas être équipés avec l'ancien cylindre.

Les moteurs jusqu'au numéro de série M3520/B3058, peuvent être équipés avec le nouveau cylindre (marqué comme indiqué sur la fiche d'homologation).

***Bagues d'étanchéité à lèvres marque et couleur libre doivent être montées partie creuse vers *l'intérieur du carter et non remplies de quelque matière que ce soit.**

***Empilage de joints d'embase autorisé.**

* Boite à clapets : D'origine non retouchée. Surfaçage plan de joints interdit. Vis libres.

Couvercle de boîte d'origine constructeur. Les joints suivants doivent avoir l'épaisseur suivante :

-Joint convoyeur / valve à clapets 0,8 mm (tolérance admise +/- 0,3 mm).

-Joint valve à clapets / carter 1.0mm (tolérance admise +/- 0.3mm).

-Épaisseur des clapets : 0,24 mm minimum - en fibre de verre ou de carbone (panachage interdit) - clapets marqués et d'origine IAME.

* Carburateur : Tillotson, modèle HW 27 A. Ø du venturi : 27 mm maximum.

* Silencieux d'aspiration et Échappement : D'origine, sans aucune modification.

-Silencieux d'aspiration version 2018 avec échappement version 2018 obligatoire.

-Silencieux d'échappement obligatoire.

-Silencieux d'aspiration ancienne génération avec échappement ancienne génération obligatoire.

* Groupe pompe à eau : pompe à eau et poulie d'origine IAME – ~~le panachage des pièces entre les deux modèles d'origine (plastique et aluminium) est interdit.~~

PRECISION DE LA FFSA

Texte supprimé = ~~texte barré~~

Nouveau texte = **texte en gras souligné**

Application : 03/07/2019 (annule et remplace du 02/07/2019)

Publié le : 03/07/2019 (annule et remplace du 02/07/2019)



ANNEXE TECHNIQUE FFSA AU REGLEMENT CIK-FIA 2019

- le panachage des pièces entre les deux modèles d'origine (plastique et aluminium) est autorisé.

* Allumage : Selettra Digital K ou S.

* Batterie : sans liquide, étanche, de dimensions libres.

* Bougie : NGK- types autorisés : B 9 EG, BR 9 EG, BR 9 EIX, B 10 EG, BR 10 EG, BR 10

EIX et R6254E-105, montée avec son joint d'étanchéité d'origine en toute circonstance.

* Transmission : Par chaîne.

* Embrayage : Exclusivement d'origine.

L'intérieur de la cloche ne doit présenter aucune présence de corps gras

* Poids : Kart complet plus pilote en tenue

-SENIOR = 158 kg minimum.

-MASTER & GENTLEMAN = 168 kg minimum.

Article 25" Minime

Pour tous les accessoires ainsi que pour tous les éléments constituant le kart, l'usage des matériaux suivant n'est pas autorisé : magnésium, titane, céramique et tous matériaux « exotiques ».

* Châssis : Homologués FFSA et présentés dans une Fiche d'Homologation FFSA, voir annexe 8 « Châssis homologués » listes N°1 et 4.

-Largeur hors tout : 1200 mm maximum.

-Carénage avant : Il doit avoir une largeur de 850 mm minimum et, au maximum, la largeur extérieure du train avant.

-Moyeux de roues avant et arrière : Autorisés. Marqués du logo de la marque du châssis.

-Excentriques de fusées avant : Autorisés.

-Jante : Composée d'une seule pièce en matériau aluminium.

-Plancher : Il peut être métallique, en matière plastique ou en polyester, toute autre matière composite sera interdite.

-Siège : Il doit être uniquement en fibre de verre.

* Frein : Homologué FFSA et présenté dans une Fiche d'Homologation FFSA.

* Carrosserie : Homologuée FFSA et présentée dans une Fiche d'Homologation FFSA.

* Protection des roues arrières : Homologuée FFSA et présentée dans une Fiche d'Homologation FFSA.

-Ecart entre l'avant de la protection arrière et la surface des roues arrières 15 mm minimum, 60 mm maximum.

* Pneus : Véga Cadetti, voir annexe 9 « Pneus autorisés ».

* Porte-numéro : Il y a lieu d'apposer sur le kart 4 porte-numéro.

PRECISION DE LA FFSA

Texte supprimé = ~~texte barré~~

Nouveau texte = **texte en gras souligné**

Application : 03/07/2019 (annule et remplace du 02/07/2019)

Publié le : 03/07/2019 (annule et remplace du 02/07/2019)



ANNEXE TECHNIQUE FFSA AU REGLEMENT CIK-FIA 2019

* Moteur : Marque IAME - Type MINIME FFSA / Gazelle 60 cm³.

Homologué FFSA et présenté dans sa Fiche d'Homologation FFSA.

***Bagues d'étanchéité à lèvres, marquées IAME, doivent être montées partie creuse vers l'intérieur du carter et non remplies de quelque matière que ce soit, elles doivent être à fleur de la partie extérieur du carter, montage origine.**

-Joint : Un seul joint de bas cylindre est autorisé, épaisseur : 0,2 ou 0,3 ou 0,4 mm

~~Roulement : 6204 C4~~

***Roulements de vilebrequin marqué 6204 type C4, cage polyamide, billes acier apparentes de l'intérieur du carter, marque libre.**

Pour chaque meeting, le moteur sera plombé par le commissaire technique de l'épreuve.

* Carburateur : Tillotson HL 394 B : d'origine référencé avec le moteur, sans aucune modification.

* Silencieux d'aspiration d'origine référencé avec le moteur, sans aucune modification.

***Silencieux d'aspiration : grille de protection obligatoire, fixation libre.**

* Échappement : Echappement d'origine référencé avec le moteur, sans aucune modification.

* Allumage : Allumage d'origine référencé avec le moteur.

* Bougies : NGK 3230 BR9EG Racing Plug ou NGK 3830 BR10EG Racing Plug, marquées

BR9EG ou BR10EG, sans aucune autre indication (les bougies avec un marquage complémentaire comme N-8, SOLID, etc... ne sont pas autorisées).

La bougie doit être montée avec son joint d'étanchéité en toute circonstance.

La longueur du fil haute tension reliant la bobine au capuchon de bougie doit être de 350 mm minimum (partie visible du fil).

* Transmission : Par chaîne. Le pignon moteur sera impérativement le 11 dents.

Le rapport final le plus court autorisé sera : $11 / 77 = 0,142$ sur tous les circuits.

* Embayage : Présence obligatoire du joint torique.

L'intérieur de la cloche ne doit présenter aucune présence de corps gras

* Poids : Kart complet avec pilote en tenue = 100 kg minimum.

Toutes les pièces internes du moteur doivent être d'origine constructeur, au même nombre que le montage de l'usine et montées dans le même sens.